

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Subventions allouées pour l'aide à la parentalité. Direction Enfance-Famille -
Exercice 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au titre de l'exercice 2017 des subventions de fonctionnement d'un montant total de 45 000 € à trois associations, accordées au titre la protection de l'enfance, et pour leurs actions en faveur de la parentalité, réparties comme suit :

- Association Parents Enfants Méditerranée : 22 000 €
- Association Relais des Possibles – ZE BUS : 19 000 €
- Association Les Chats faux – Espace Duby : 4 000 €

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée